



Problèmes avec La Mutuelle xxxxxx basée a Nice

Par **Mikky**, le **17/03/2015** à **00:26**

Bonjour,rnrnComme beaucoup ici je me suis fait avoir par un comparateur Mutuelle alors que je pensait avoir a faire avec la mutuelle directement.rnrnJ'ai souscrit par internet, avec signature électronique, tout se passe par internet, avec une conseillère persuasive et agressive dès que je ne disait pas ce qu'elle voulait entendre. Toujours est-il que, rapidement dès la signature électronique faite, je ne pouvais plus avoir personne, ni au téléphone où l'on me raccrochait au nez, ni par mail j'ai souscrit le 20 février 2015 et a ce jour aucune réponse à mes mails mais des appels de gens pour savoir si j'étais satisfaite, du moment où j'ai dit que non, etc., etc., plus personne. J'ai donc envoyé ma rétractation en r/ar à tous les instigateurs de la Mutuelle xxxxxx (plusieurs noms figurent sur les documents). J'ai dons envoyé 4 lettres en r/ar, jamais de réponse de la conseillère du 1er jour avec qui j'ai souscrit. J'ai également fait opposition auprès de ma banque pour les prélèvements à venir. Ce matin je reçois un courrier envoi simple de leur part me réclamant les cartes mutuelles que j'ai renvoyées en r/ar et ils me réclament également le prélèvement qui a été mis en opposition. La résiliation a été faite le 5 mars 2015 et le prélèvement à la même date alors que l'échéancier me disait un prélèvement le 5 avril 2015. Je suis bénéficiaire de l'ACS par la sécurité sociale et je n'arrive pas à récupérer cet argent (550 €) qui me font défaut pour adhérer à une autre mutuelle. J'ai de gros problèmes de santé et ne peux faire mes examens coûteux (scanners, labo, radio, etc.). Je craque.rnrnQue puis faire à part aller devant les tribunaux ? Je n'en ai pas les moyens, ma retraite est trop petite. Pouvez vous m'aider SVP ? rnrnMerci beaucoup.

Par **alterego**, le **17/03/2015** à **08:59**

Bonjour,rnrnVous souscrivez un contrat par Internet, comment pouvez-vous affirmer qu'elle est basée à Nice (siège de l'assurance) ?rnrnFaire part du litige à l'assureur "Mutuelle" oui, en ce cas pas à une agence, mais au siège.rnrnQu'est-ce qui interdit de citer le nom de la "Mutuelle" ou, étant sur place, de me le communiquer en messagerie privée en cliquant sur mon pseudo pour vous confirmer ou infirmer le siège et s'il s'agit bien d'une "Mutuelle". rnrnBeaucoup appellent à tort mutuelle une assurance complémentaire santé.rnrnLe bon sens veut ne pas souscrire un contrat d'assurance par Internet.rnrnCordialement

Par **moisse**, le **17/03/2015** à **09:17**

Bonjour,rn[citation]Le bon sens veut ne pas souscrire un contrat d'assurance par Internet[/citation]rnJe suis en total désaccord avec ces propos.rnLe bon sens est de ne pas signer n'importe quoi, n'importe comment sans prendre le temps de la réflexion.rnC'est vrai en ligne, mais aussi à domicile ou dans un bureau.

Par **Mikky**, le **17/03/2015** à **11:33**

Et pourquoi ne pas souscrire par internet , puisque la plupart des " complémentaires santé " sont a Paris ou ailleurs ??? rnPouvez vous apporter un avis valable a ma question ou non ??? rnSinon, si c'est pour me dire que je suis nulle , vous pouvez vous occuper d'autres choses !!!!! Merci !!!!

Par **chaber**, le **17/03/2015** à **12:41**

bonjourrnrn[citation]Sinon, si c'est pour me dire que je suis nulle , vous pouvez vous occuper d'autres choses[/citation]je ne dirais par "nulle" mais naïvern rnTous ces comparateurs ont des accords de partenariat avec les assureurs et courtiers. Ce qui laisse la porte à beaucoup de suspicion sur leur véritable efficacité.rnrnJ'ai voulu en tester quelques uns et j'ai constaté que tout était mis en oeuvre pour vous piégerrnrn[citation]J'ai donc envoyé ma rétractation en r/ar à tous les instigateurs de la Mutuelle[/citation]à quelle date?rnrnAprès la signature électronique, avez-vous eu confirmation électronique sur votre boîte mail?

Par **Mikky**, le **17/03/2015** à **14:06**

J'ai envoyé ma rétraction pile dans le délai de rétractation de 14 jours ...les mails que j'ai envoyés avant cela a la conseillère n'ont jamais eu de réponses , jusqu'à ce jour !rnDe plus , ils ont essayé de prélever sur mon compte bancaire , le 5 mars , puisque c'est la date que j'avais choisi dans le contrat,alors que l'échéancier que j'ai reçu les prélèvements portaient du 5 Avril 2015 ??? Heureusement , j'avais déjà fait opposition sur mon compte bancaire !!rnDe plus , je bénéficie de l'ACS par la Sécurité Sociale , je leur ai envoyé ce chèque de 550.€ ?????que je réclame a corps et a cris depuis ma résiliation !!!rnCe matin, nous sommes donc le 17 mars 2015 , je reçois un courrier de MUTUA GESTION, me disant que ils ont quand

même encaissé cet argent , alors que la résiliation de mon adhésion est intervenue le 05 mars 2015 , et a été acceptée par courrier par cette Société !!!!! Donc, je me conforte dans l'idée que se sont volontairement " des escrocs " !!!

Par **Mikky**, le **17/03/2015 à 14:07**

J'ai envoyé ma rétraction pile dans le délai de rétractation de 14 jours ...les mails que j'ai envoyés avant cela a la conseillère n'ont jamais eu de réponses , jusqu'à ce jour !
De plus , ils ont essayé de prélever sur mon compte bancaire , le 5 mars , puisque c'est la date que j'avais choisi dans le contrat,alors que l'échéancier que j'ai reçu les prélèvements portaient du 5 Avril 2015 ??? Heureusement , j'avais déjà fait opposition sur mon compte bancaire !
De plus , je bénéficie de l'ACS par la Sécurité Sociale , je leur ai envoyé ce chèque de 550.€ ?????que je réclame a corps et a cris depuis ma résiliation !!!
Ce matin, nous sommes donc le 17 mars 2015 , je reçois un courrier de MUTUA GESTION, me disant que ils ont quand même encaissé cet argent , alors que la résiliation de mon adhésion est intervenue le 05 mars 2015 , et a été acceptée par courrier par cette Société !!!!! Donc, je me conforte dans l'idée que se sont volontairement " des escrocs " !!!

Par **Mikky**, le **17/03/2015 à 14:08**

Oui , Citation , j'ai reçu confirmation sur ma boîte mail après la signature électronique !!!!

Par **Mikky**, le **17/03/2015 à 14:09**

Oui , Citation , j'ai reçu confirmation sur ma boîte mail après la signature électronique !!!!

Par **Mikky**, le **17/03/2015 à 14:16**

Citation au début des conversations avec " la conseillère " je ne savais pas qu'il s'agissait d'un comparateur ce n'est qu'ensuite quand j'ai commencé a poser des questions , d'ailleurs le son de sa voix changeait et elle s'énervait .
net lorsque j'ai demandé qui était la maison mère de cette complémentaire santé , elle a bafouillé et m'a dit "Générali"
j'ai alors cherché et compris que ce n'était pas vrai , alors là, je me suis rebiffée , un peu tard certes , mais j'ai aussitôt renoncé a mon adhésion dans le délai imparti des 14 jours !!!!! a coups de lettres R/AR !!!! Merci .

Par **alterego**, le **17/03/2015 à 15:03**

Bonjour,
Moisse vous n'êtes pas d'accord avec mon observation "souscription par

Internet", c'est votre droit.rnrnVous n'ignorez pas que la plupart des assurés ne lit pas ses contrats, conditions générales et particulières etc... et limite la lecture à constater que le contrat comporte telle ou telle la rubrique pour se croire couvert en toutes circonstances pour tel type de sinistre.rnrnElle ne le fait pas avec les documents remis par un agent ou un courtier, elle le fait encore moins avec Internet. rnrnLe bon sens veut que... comme vous l'écrivez, hélas c'est le caractère rébarbatif de la lecture qui l'emporte.rnrnIdem pour le mot "mutuelle" souvent employé à tort et à travers.rnrnCordialement

Par **alterego**, le **17/03/2015 à 15:10**

Mikky,rnrnNulle part je n'ai écrit que vous étiez nulle, vous êtes comme une majorité d'assurés naïve.rnrnLes informations dont vous nous faites part confirment ce pourquoi je déconseille, entre autre, les souscriptions de certains contrats par Internet.rnrnMUTUA GESTION (31602 Muret) est le gestionnaire des contrats Néoliane Santé & Prévoyance, l'assureur des garanties est l'EQUITE du Groupe GENERALI, réponse de votre interlocutrice à votre question sur la maison-mère.rnrnCeci étant, je vous souhaite bien évidemment d'avoir gain de cause rapidement.rnrnCordialement

Par **moisse**, le **17/03/2015 à 16:50**

Bonjour,rn[citation] mais j'ai aussitôt renoncé a mon adhésion dans le délai imparti des 14 jours [/citation]rnATTENTION:rnIl est possible de renoncer au droit de rétractation en le notant expressément en cas de " fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ;".rnDans le cas d'une assurance il n'est pas illogique de souhaiter que le service débute dès signature sans attendre les 14 jours.

Par **chaber**, le **17/03/2015 à 16:54**

[citation]mais j'ai aussitôt renoncé a mon adhésion dans le délai imparti des 14 jours ![/citation]Il doit être remboursé dans les 14 jours qui suivent la date à laquelle le professionnel prend connaissance de l'exercice du droit de rétractation.rnrn[citation] alors que la résiliation de mon adhésion est intervenue le 05 mars 2015 , et a été acceptée par courrier par cette Société[/citation]rnVous devriez être remboursé dans les délais impartis de la loi Hamon